



Registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen

Séance du 21 juillet 2026

Présents: M. Eischen Félix, bourgmestre, MM. Bissen Marc et Molitor Max, échevins ;
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusé: Néant

Point de l'ordre du jour: 1

Objet : **Règlement d'urgence : Pénurie d'eau – Levée de la « Phase Orange »**

Le Collège Echevinal,

Vu l'article 58 de la loi communale ;

Vu l'article 50 du décret du 14/12/1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu la loi du 27/06/1906 concernant la protection de la Santé publique, telle qu'elle a été modifiée ;

Vu la loi du 21/11/1980 portant organisation de la direction de la Santé ; Vu la loi du 13/06/1994 concernant le régime des peines ;

Vu la loi du 31/05/1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police, telle qu'elle a été modifiée ;

Vu la loi du 28/05/2004 portant création d'une Administration de la gestion de l'eau ;

Vu la loi modifiée du 19/12/2008 relative à l'eau ;

Vu la communication envoyée le 08/07/2026 par laquelle le syndicat des eaux du sud (SES) informe qu'à la suite de la hausse des températures, la consommation d'eau de ces dernières semaines a considérablement augmenté et le seuil de déclenchement de la « Phase orange » a été atteint ;

Vu la communication du 20/07/2026 du SES informant la commune de la levée de la « phase orange »

Considérant dès lors que les interdictions instaurées par le règlement d'urgence du 13/07/2026 peuvent être abrogées.

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Arrête

Article 1^{er}

Le règlement d'urgence du 13/07/2026 portant introduction de mesures dans le cadre du risque de pénurie d'eau – « phase orange », est abrogé avec effet immédiat.

Article 2

La présente est envoyée au ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et au SES.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le collège des bourgmestre et échevins,

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Kehlen, le 21 juillet 2026

Le président,
Félix Eischen

Le secrétaire,
Marco Haas